

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 1893.

---

PRÉSIDENTE DE M. GOBLET D'ALVIELLA.

---

CONFÉRENCE ET PROJECTIONS DE PHOTOGRAPHIES PRISES AU CONGO,  
PAR M. A. VAN MONS.  
(RÉSUMÉ.)

Une nombreuse assistance se presse dans l'auditoire de physiologie de l'Université pour assister à la séance de projections et à la conférence organisée par M. Armand Van Mons sur les observations qu'il a faites pendant son séjour de plus de deux années au Congo.

M. Armand Van Mons a eu l'occasion de photographier un grand nombre de Nègres présentant les tatouages les plus variés, spécialement dans la région de Yaminga (Itimbiri, Haut-Congo), où il a résidé pendant plusieurs mois.

Il résulte des observations qu'il a faites que le procédé de tatouage le plus répandu consiste dans des séries d'incisions comprenant une profondeur de quelques millimètres dans le derme, sans introduction de matières colorantes ou de poudres irritantes. Le premier pansement se fait avec de l'huile de palme; dès que la croûte est formée, on avive la plaie au moyen d'un petit couteau recourbé, en forme de spatule; on insinue la croûte sous les lèvres de la plaie et l'on réitère cette opération pendant un grand nombre de jours, parfois pendant plusieurs mois, à des intervalles de deux ou trois jours, jusqu'à ce que les bords de l'incision se garnissent de bourrelets résultant d'une cicatrice hypertrophique.

Les dessins ainsi obtenus ont une durée qui varie d'après la profondeur des incisions; le plus souvent, ils persistent pendant toute la vie de l'individu et restent visibles à distance.

Ces dessins varient d'après les tribus et constituent un signe

distinctif permettant aux amis et aux ennemis de se reconnaître ; M. Van Mons montre différents spécimens de tatouages provenant entre autres de Bangala, de Yaminga, de Upoto, etc.

Les dessins des tatouages de Bangala sont caractérisés par des lignes parallèles, au nombre de trois, allant du lobule de l'oreille vers l'angle externe de l'œil ; au milieu du front, à partir de la racine du nez et allant jusqu'à la naissance des cheveux, une ligne verticale de bourgeons hypertrophiques simulant une crête de coq ; sur la poitrine, une ligne médiane parallèle au sternum. Les femmes présentent des tatouages variés sur le ventre, le plus souvent en forme de feuilles de palmier, se prolongeant vers les organes génitaux, qui sont épilés ; sur le dos, à la région lombaire, un dessin analogue, limité à quelques centimètres et se prolongeant en ceinture pour rejoindre les tatouages de la région abdominale. (Voy. pl. X, fig. 1.)

A Yaminga, le tatouage est pointillé ; il s'étend à tout le visage, se caractérisant surtout par des arcades dessinées au-dessus des sourcils, qui sont épilés, et par trois lignes parallèles, transversales, allant de l'oreille à l'œil, puis par des lignes verticales descendant le long des joues ; un pointillé garnit aussi le bord de la lèvre supérieure. (Voy. pl. X, fig. 2.)

Le tatouage de Upoto est analogue à celui de Yaminga, mais avec cette différence que les naturels de Upoto ne présentent pas des lignes transversales allant de l'oreille à l'œil. (Voy. pl. X, fig. 3.)

La preuve que le tatouage sert à reconnaître les tribus est donnée par un grand nombre de faits parmi lesquels les deux suivants sont caractéristiques. Autrefois, à l'époque où Upoto n'existait pas encore, Yaminga était gouverné par deux chefs, et il n'y avait qu'un seul type de tatouage dans la région ; à la suite de querelles, une scission se produisit, et l'un des chefs, accompagné de sa famille et de ses esclaves, alla fonder le village d'Upoto sur la même rive du fleuve, à quelque distance ; aussitôt les tatouages de ce nouveau groupe furent modifiés par la suppression des lignes transversales.

Une autre preuve est donnée par le fait que les naturels de certaines tribus qui craignent les Bangalas, s'attachent à imiter les tatouages de ces derniers sur le dos et les membres, espérant par cette simulation échapper à leur inimitié.

L'opération du tatouage est généralement peu douloureuse ; elle est habituellement pratiquée par les femmes et ne réussit pas toujours ; quelquefois la plaie s'envenime et donne lieu à des cicatrices difformes.

Dès la première enfance, on opère le tatouage sur le front, jusqu'à la hauteur de l'œil : on ne continue que plus tard, à l'époque de la puberté (7 ou 8 ans pour les filles), à tatouer le reste du visage et le corps.

Le tatouage constitue à la fois un ornement et une marque de propriété : les esclaves achetés par un membre de la tribu, s'ils sont adultes, sont rarement conservés, soit qu'on les livre à la consommation (car ces tribus pratiquent l'anthropophagie), soit qu'ils servent de marchandise d'échange ; mais les jeunes enfants enlevés ou achetés aux tribus voisines, sont maintenus en esclavage et tatoués comme les membres de la tribu elle-même.

Indépendamment du tatouage, et entre les lignes de celui-ci, les naturels de Yambinga logent des matières colorantes dans les sillons de la peau ; ces matières colorantes sont : l'argile blanche, le charbon de bois pilé, le rouge de n'kola, sorte de poudre de bois mêlée à l'huile de palme. Ils étendent ces substances sur toutes les parties tatouées, de manière à faire ressortir celles-ci, mais jamais la matière colorante n'est introduite sous la peau ; cependant les naturels du Kassāi procèdent autrement et font de véritables tatouages colorés, au moyen de charbon de bois, dont la teinte foncée se détache sur le brun de leur peau.

La coutume du tatouage est encore en pleine vigueur dans les tribus du Haut-Congo, qui ne se servent d'aucun vêtement ; elle tend au contraire à disparaître dans le Bas-Congo, à partir de Léopoldville jusqu'à Matadi, à mesure que l'usage du vêtement se généralise.

Contrairement à ce que l'on observe dans les tatouages des pays civilisés qui visent presque toujours la représentation d'un objet et souvent d'une image obscène, les dessins recueillis chez les naturels du Haut-Congo sont toujours très simples, linéaires ou pointillés, mais sans figuration déterminée autre que celle d'une feuille de palmier ou d'une certaine symétrie dans les lignes. D'ailleurs on ne rencontre pas, chez l'homme, de marques de tatouage sur le bas-ventre ou les organes génitaux.

---